



Paris, le 3 novembre 2008

**Allocution de M. Gérard Larcher, Président du Sénat,
devant les membres de la XL^e COSAC**

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Mes chers collègues,

Je suis heureux d'accueillir au Palais du Luxembourg la quarantième COSAC, qui va se dérouler dans le lieu où nous tenons habituellement nos séances.

Si choisir ce lieu nous a posé quelques problèmes d'ordre pratique, nous avons malgré tout fait ce choix pour une raison d'ordre symbolique. Cet hémicycle est chargé d'histoire, de l'histoire politique de la France. Or, nous ne pouvons construire l'Europe qu'en connaissant et en respectant le passé. Nous partons de nos États-Nations, chacun avec son histoire longue, sa culture complexe, ses traditions politiques, ses intérêts économiques, et nous tentons de les faire converger pour bâtir une unité européenne et une identité commune. En participant à la construction européenne, chacun des pays membres doit pouvoir développer ses valeurs et s'inscrire dans une continuité. C'est ce que nous avons voulu signifier en organisant notre réunion ici même, plutôt que dans une de ces salles de congrès anonymes qui tendent à se ressembler d'un bout à l'autre du globe.

Exercer la présidence de l'Union, aujourd'hui, n'est pas seulement présider le Conseil et le Conseil européen. Cette présidence comprend un volet parlementaire majeur, qu'il s'agisse des réunions des présidents de commission, des réunions conjointes entre parlementaires nationaux et parlementaires européens, ou encore des réunions des présidents des assemblées... À cet égard, la COSAC est, indiscutablement, le temps fort de ce volet parlementaire.

Je dois dire cependant que la dénomination de vos réunions peut prêter à ambigüité car, en entendant le mot « COSAC », on pense aux cavaliers des steppes orientales plus qu'à une réunion interparlementaire destinée à organiser une croissance de démocratie. Mais, selon l'étymologie de la langue russe, « cosaque » signifie « homme libre ». Aussi, il s'avère que ce sigle n'est pas si mal choisi : si les parlementaires ont un devoir, c'est bien celui d'être des hommes libres et par là favoriser la liberté des citoyens de l'Europe !

L'ordre du jour de votre réunion comporte deux thèmes qui appartiennent à l'actualité politique, à l'échelon européen comme à l'échelon national : les questions

énergétiques et la coopération judiciaire et policière. Voilà deux domaines où il existe une forte « demande d'Europe » chez les citoyens de nos pays. Chacun comprend aisément qu'en agissant ensemble, nous pouvons mieux assurer notre sécurité, mais aussi mieux garantir nos approvisionnements énergétiques, qu'en faisant cavalier seul.

Concernant le contenu du programme, j'ai été frappé par l'importance du thème de la subsidiarité dans votre ordre du jour. Voilà, en revanche, un terme qui n'est pas très parlant pour l'opinion publique. A première vue, on pourrait même se demander, en ces temps de crises, s'il ne faudrait pas privilégier des questions plus concrètes dans l'immédiat. Il n'en est rien. La subsidiarité ne nous éloigne pas de la réalité et de l'actualité. Précisément, qu'ont fait les ministres des finances, puis les chefs d'État ou de gouvernement, lorsqu'ils ont élaboré le plan européen de lutte contre la crise financière ? Ils se sont mis d'accord sur un schéma commun et ont décidé de l'appliquer tous au même moment. Mais ils ont décidé que chaque État membre mettrait lui-même en œuvre le plan commun, en tenant compte de la situation spécifique de son système bancaire et financier. Autrement dit, ils ont pleinement appliqué le principe de subsidiarité. Ils ont décidé à l'échelon européen ce qui devait l'être ; ils ont laissé aux États membres la marge de manœuvre indispensable pour adapter au « terrain » les orientations générales. A l'usage, la subsidiarité s'avère, en définitive, être une garantie d'efficacité.

Et c'est aussi -puisque cette question figure également à votre ordre du jour- un moyen de « rapprocher l'Europe des citoyens ». Car la plupart de nos concitoyens ignorent le mot de « subsidiarité », mais ils aspirent à la chose. Ils veulent que l'Europe s'occupe des grandes questions : lutter contre la crise financière, soutenir la croissance et l'emploi, promouvoir le développement durable, agir de concert face à une crise comme celle de Géorgie... Mais, en même temps, les mêmes citoyens comprennent mal que l'Europe s'occupe de débats comme celui des eaux de baignade ou de la TVA sur la coiffure. Ils veulent que l'Europe se concentre sur ses vraies missions. En même temps, ils veulent que les responsabilités s'exercent le plus près possible du « terrain ». C'est pour cela que la subsidiarité se révèle être un bon principe de gouvernance, à la fois efficace et démocratique. Pour moi, c'est à fort juste titre que le traité de Lisbonne a mis l'accent sur ce principe, et c'est à juste titre qu'il a chargé les parlements nationaux d'une responsabilité particulière à cet égard.

Les parlements nationaux, j'en suis convaincu, peuvent faire beaucoup pour rapprocher l'Europe du citoyen. Leur rôle est complémentaire, et non concurrent, de celui du Parlement européen, que je me réjouis de voir représenté ici.

Je me réjouis également que vos travaux soient présidés par Hubert Haenel, pour le Sénat, et Pierre Lequiller, pour l'Assemblée Nationale, qui ont tous deux une grande expérience des affaires européennes et qui ont été membres de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Pour cela, je souhaite un plein succès à la quarantième COSAC, en espérant qu'elle sera une étape utile et fructueuse dans le développement de la coopération interparlementaire en Europe.